



AVIS DE COURSE - «La bouée de Gouy»

Le **SNEF Yachting**, sous l'égide de la **Fédération Francophone du yachting Belge (FFYB)**, a le plaisir de vous inviter à sa régate «**La bouée de Gouy**»

Cette épreuve se déroule le **dimanche 30 août 2020**

Cette épreuve est un aller-retour sur le canal de Charleroi entre le

SNEF Yachting
Rue de la Marlette, 19
B-7180 SENEFFE

et le **pont de Gouy** situé à 5 km soit +/- 10 km au total, durée 3-4 h suivant météo.

La mention «(DP)» dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*,
- 1.2.** Les prescriptions nationales belges (BELGIAN SAILING) s'appliquant à tous les concurrents
- 1.3.** Selon la RCV 87, la règle de l'annexe P5 ne s'applique pas.
Pour le reste, les règles de classe sont applicables
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. (DP)

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.** La régate est ouverte à tous les bateaux,
- 3.2.** Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence sportive de leur fédération valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en Belgique devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- Les frais d'inscription sont 4,00 EUR par participant
- Le payment sera accepté argent comptant, au bureau d'enregistrement.

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription : 30/08/2020 de 9.00 à 10.00 Hr
- 5.2.** Jour de course :- Départ à **10.30 Hr**, **départ donné à terre, bateau tenu par un équipier,**

Remise des prix vers 16.00 Hr



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel

7. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer est un aller-retour sur le canal de Charleroi entre le

SNEF Yachting
Rue de la Marlette, 19
B-7180 SENEFFE

et le **pont de Gouy** : à 5 km soit +/- 10 km au total , durée 3-4 h.

Le parcours à effectuer pour les Spirou et Optimist est réduit à un demi parcours.

8. CLASSEMENT

Il y aura un classement en temps compensé suivant les coefficients repris sur le site de la FFVoiles pour le parcours aller retour jusque Gouy ,
un classement séparé par classe réunissant au moins 6 bateaux ,
et un classement séparé pour les spirou et optimist sur le demi parcours.

9. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Un prix pour chaque participant

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 EUR pour l'épreuve.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- CHARLIER Guy (Tel: 02 332 20 23) - info@snef.be

Le bar du club-house sera ouvert à partir de 09.00 Hr.

Le bar ne fait pas de restauration.

